

La Taxe Borloo : une grave injustice et surtout une menace pour les entreprises bretonnes

Collectif des acteurs économiques contre la Taxe Borloo en Bretagne

**« OUI à la protection de l'environnement,
NON à la Taxe Borloo en Bretagne ! »**

POUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITE DES ROUTES EN BRETAGNE

Qu'est-ce que la taxe sur le transport de marchandises par route dite « Taxe Borloo »¹ ?

- **Une taxe sur le transport de marchandises**
 - Cette taxe concerne le transport de marchandises effectué par tout véhicule de plus de 3,5 T sur le réseau routier non concédé (voies express, routes nationales, certaines routes départementales et communales).
 - Cette taxe est issue du Grenelle de l'environnement, sa mise en œuvre est prévue au plus tard pour le 31 décembre 2011.
 - Il s'agit d'un prélèvement supplémentaire d'1 à 1,2 milliard d'euros sur les entreprises. L'Etat percevrait 700 à 850 millions d'euros, 30 % du produit de la taxe étant englobés par le coût de la collecte.

Pourquoi cette taxe ?

- **Des préoccupations environnementales affichées**
 - La motivation apparente de l'exécutif est de favoriser le report de transport routier vers le transport ferroviaire et fluvial.
- **Une motivation dissimulée**
 - Il s'agit surtout de trouver le milliard d'euros de revenus annuels qui manque désormais à l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) suite à la cession des autoroutes.

En quoi est-ce problématique pour la Bretagne ?

- **Une intensité fiscale trois fois supérieure en Bretagne comparé à la moyenne nationale !**
 - Les simulations montrent que la Bretagne devrait contribuer à hauteur de 12 % du produit national de la taxe soit 120 millions d'euros alors que la Bretagne ne représente que 4,5 % du PIB national.
 - La Bretagne serait la 1^{ère} région contributrice (devant les Pays de la Loire) alors qu'elle a le 7^{ème} PIB régional.
- **Le terme de 40 années de politique d'aménagement du territoire**
 - Ce serait la fin de la gratuité du réseau routier breton voulue par le président de la République dans les années 60 pour compenser le handicap géographique lié au caractère péninsulaire.
- **Pas d'alternative au transport par route en Bretagne**
 - Le transport de marchandises en Bretagne est à plus de 70 % un transport intra régional, de moins de 400 km. Il exige rapidité et souplesse, ce que ne peut offrir le transport ferroviaire. De plus, celui-ci ne commence à être intéressant qu'à partir de plus de 400 km, et seulement pour certaines marchandises, et ne permet pas des transports à température dirigée. Seul le transport par route le permet.

Quelles conséquences pour les entreprises bretonnes ?

- **Un coût de transport en augmentation de 12 % (hors transport sur autoroutes à péage) !**

¹ Les acteurs économiques bretons, réunis à Rennes le 12 janvier 2009, décident à l'unanimité que la taxe sur le transport de marchandises par route ne doit pas être appelée « Eco taxe » mais « Taxe Borloo ».

La Taxe Borloo : une grave injustice et surtout une menace pour les entreprises bretonnes

- Les entreprises paieront cette taxe sur leurs approvisionnements, leurs achats mais aussi sur leurs ventes. Cette taxe surenchérit par effet cumulatif le coût d'acheminement, de fabrication, de transformation et de distribution des marchandises.
- **Les productions à faible valeur ajoutée, surreprésentées en Bretagne, proportionnellement plus taxées**
 - Les entreprises bretonnes ont plutôt des activités à faible valeur ajoutée (agroalimentaire notamment), ce qui ne leur permet pas d'absorber ce surcoût qui sera intégralement répercuté par les transporteurs.
- **Une taxe qui altère la compétitivité de nos produits dans une conjoncture difficile**

Quelles conséquences pour les ménages bretons ?

- **Une taxe qui menace l'emploi**
 - Cette taxe s'élèverait pour la Bretagne à 120 millions d'euros soit le coût récurrent de 5 000 emplois, année après année. Quid des futurs arbitrages d'investissement des entreprises ? Sera-t-il toujours aussi intéressant de produire en Bretagne ? Quid de l'avenir de l'industrie en Bretagne ?
- **Une taxe qui va altérer le pouvoir d'achat des ménages**
 - L'effet cumulatif de la taxe va renchérir le prix des produits et en conséquence altérer le pouvoir d'achat des ménages.

En quoi est-ce problématique pour l'économie ?

- **Une taxe qui va accentuer notre déficit de compétitivité**
 - Les simulations montrent que cette taxe frappera proportionnellement plus le transport de marchandises françaises que le transport de marchandises étrangères qui sont plutôt transportées par autoroute.
 - Le contexte industriel national est très dégradé : sur la période 2000-2006, la consommation de produits manufacturés a progressé de 21 %, les importations de 42 % et la production de 1 %.

En résumé :

- 1- Une taxe injuste pour la Bretagne.
- 2- Une ponction démesurée sur les entreprises.
- 3- L'absence d'alternative au transport de marchandises par route.
- 4- Une grave menace pour l'emploi et le pouvoir d'achat.
- 5- NON à la Taxe Borloo en Bretagne ! Pour le maintien de la gratuité des routes en Bretagne.

La Taxe Borloo : une grave injustice et surtout une menace pour les entreprises bretonnes

Collectif des acteurs économiques contre la Taxe Borloo en Bretagne

Les organisations membres :

Association Régionale des Entreprises de Travaux Agricoles et Ruraux
Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA)
Association fabricants d'aliments du bétail (AFAB)
CERAFEL (Comité des fruits et légumes)
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRA de Bretagne)
L'ensemble des Chambres d'agriculture en Bretagne
Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne (CRCI de Bretagne)
L'ensemble des Chambres de commerce et d'industrie en Bretagne (CCI en Bretagne)
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat (CRMA)
L'ensemble des Chambres de métiers et de l'artisanat en Bretagne (CMA en Bretagne)
Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM de Bretagne)
Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)
Coop de France Ouest
Fédération de l'hospitalisation privée de Bretagne (FHP Bretagne)
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA Bretagne)
Fédération nationale des transporteurs routiers de Bretagne (FNTR Bretagne)
Fédération régionale du bâtiment (FRB Bretagne)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Finistère (FBTP 29)
Fédération du bâtiment et des travaux publics des Côtes d'Armor (FBTP 22)
Fédération du bâtiment et des travaux publics d'Ille-et-Vilaine (FBTP 35)
Fédération du bâtiment et des travaux publics du Morbihan (FBTP 56)
Groupement des industriels de la plasturgie de l'Ouest (Plasti-ouest)
Investir en Finistère
Jeunes agriculteurs Bretagne
Leclerc Bretagne (SCARMOR)
Produit en Bretagne
Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi de Bretagne (PRISME)
Système U Ouest
Transport et logistique de France - Bretagne (TLF Bretagne)
Union bretonne des industries charcutières et traiteurs (UBICT)
Union de groupement de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)
Union patronale interprofessionnelle de Bretagne - Medef Bretagne (UPIB - Medef Bretagne)
Union des entreprises du Finistère - Medef Finistère (UE 29 - Medef 29)
Union patronale interprofessionnelle d'Armor - Medef Côtes d'Armor (UPIA - Medef 22)
Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine - Medef Ille-et-Vilaine (UE 35 - Medef 35)
Union des entreprises du Morbihan - Medef Morbihan (UDEM - Medef 56)
Union des industries chimiques Ouest-Atlantique (UIC Ouest-Atlantique)
Union des industries de carrières et matériaux de construction Bretagne (Unicem Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie de Bretagne (UIMM Bretagne)
Union des industries et métiers de la métallurgie du Finistère (UIMM 29)
Union des industries et métiers de la métallurgie des Côtes d'Armor (UIMM 22)
Union des industries et métiers de la métallurgie d'Ille-et-Vilaine et Morbihan (UIMM 35-56)
Union professionnelle artisanale de Bretagne (UPA)

150 000 entreprises
900 000 actifs